

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/09/2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY : PRESENTATION DES RAPPORTS 2022 ET 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

N° 2024-061

Le Conseil municipal légalement convoqué le 12/09/2024, s'est réuni le 19/09/2024 à 20h05, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Laure Gibou, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7

Mme Laurence Amichaux à M. Jérôme Cauët
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume
Mme Justine Giagnoni à Mme Hébé Pouchou
Mme Joane Besse à M. Enzo Sodano
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sébastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Patrick Mouchelin

Absent :

Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Sandrine Boëte a été désignée Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240919-DEL2024-061-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles les articles L.5216-1 et L.2224-17-1 ;

VU la délibération 2017-152 du Conseil Communautaire en date du 28 Juin 2017 portant approbation des statuts de la Communauté Paris-Saclay ;

VU la délibération 2021-054 du Conseil Communautaire en date du 31 Mars 2021 portant modification des statuts de la Communauté Paris-Saclay ;

VU La délibération 2022-250 du Conseil Communautaire en date du 28 Septembre 2022 portant modification des statuts de la Communauté Paris Saclay ;

VU les rapports 2022 et 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour les communes de Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous, ci-annexés ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay exerce depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur le territoire ;

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Paris-Saclay exerce en direct la compétence collecte et traitement des déchets pour huit de ses communes (Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous) ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 5 juin 2024 ;
CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » du 11 juin 2024 ;

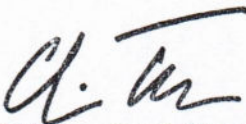
CONSIDERANT que ces rapports doivent être présentés au Conseil Municipal et mis à disposition du public ;

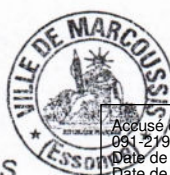
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- PREND ACTE des rapports 2022 et 2023 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour les communes de Chilly-Mazarin, Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS


Olivier THOMAS
Mairie de MARCOUSSIS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240919-DEL2024-061-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024